Conseil Fédéral FDSEA de la Manche

ACQUIS SYNDICAUX 2023

11 décembre 2023
Pôle Agglo 21 - Saint-Lô

LES GRANDES VICTOIRES DE L'ANNEE 2023

CE QUE LA FDSEA DE LA MANCHE A OBTENU

TEMPÊTE CIARAN

- Création d'une cellule de crise agricole et mise en place d'un numéro vert : + de 150 contacts
- Obtention de dérogations concernant la mise en place des couverts hivernaux et sur les dates d'épandage
- Dérogation collective pour cas de force majeure sans justificatif pour les règles de conditionnalité PAC et les MAEC
- Report des contrôles PAC par l'ASP sans décalage des versements PAC
- Fonds de solidarité (MSA 1 000 € maximum par famille), report des cotisations et soutien psychologique
- Dégrèvement TFNB en cours d'examen par les services fiscaux
- Enedis : remboursement de 2 € HT par kVA de puissance souscrite par tranche de 5 h de coupure
- Reconnaissance de pertes de fonds pour les productions cidricoles et horticoles

NATURA 2000 – VALLÉE DE LA SÉE

- Accord du Préfet pour réunir le comité départemental Natura 2000 pour remettre à plat les Documents d'Objectifs (DOCOB) existants
- Délai supplémentaire pour la consultation en mairie du projet d'extension du périmètre
- Déplacement du Sous-Préfet d'Avranches et du Chef du service environnement de la DDTM sur le terrain

ALEAS CLIMATIQUES

- Dégrèvement de TFNB suite aux aléas climatiques de 2022
- Limitation des restrictions d'eau pour l'agriculture grâce à notre participation au comité ressource en eau
- Arrêté-cadre sécheresse qui maintient les usages pour l'agriculture, en particulier l'irrigation des cultures légumières

LE + ADHÉRENT

- Achat groupé de fioul : 2 410 514 litres de carburant commandés en 2023, avec en moyenne 104 € d'économie au 1 000 litres
- Achat groupé de piquets en acacia (3 600, soit 2 camions)
- Achat groupé d'électricité avec LUCIA
- Offres exclusives Carte Moisson

LES GRANDES VICTOIRES DE L'ANNEE 2023

CE QUE LA FNSEA A OBTENU

ENVIRONNEMENT

- Exclusion des bovins dans le cadre de la réglementation IED niveau européen
- Pas d'obligation de réduction des prélèvements d'eau pour l'abreuvement des animaux en ICPE
- Réautorisation du glyphosate pour 10 ans, sans restriction au niveau européen
- Rejet par le Parlement Européen du projet de règlement SUR qui prévoyait une réduction de 50 % des usages phytosanitaire d'ici 2030
- Abandon des augmentations de la Redevance Pollution Diffuse et la Redevance Irrigation Eau (à confirmer)

EGALIM

- Adoption du Projet de loi Descrozaille (PPL) renforçant l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs :
  - ✓ prolongation du SRP, prolongation de l'encadrement des promotions en volume et en valeur,
  - ✓ encadrement par EGalim des achats réalisés hors de France (centrales d'achat européennes)
- Non-négociabilité de la matière première agricole étendue aux MDD

FISCALITE

- Phasage dans la suppression de la TICPE et compensation à l'euro près de cette détaxation
- Soutien élevage bovin : provision de 150 €/vache pour faire face à la hausse de la valeur du stock
- Exonération des plus-values pour les petites entreprises
- Augmentation du plafond de recette du micro-BA (120 000 €)
- Augmentation des plafonds de la déduction de l'épargne de précaution (50 000 €)
- Reconduction du crédit d'impôt glyphosate
- Exonération de taxe à l'essieu en faveur des véhicules de transport utilisés par les exploitants agricoles pour leur activité agricole

PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS MSA

- 171 M€ versés au titre du plan de résilience Ukraine et du gel 2021/2022
- 15 M€ en 2023 pour aider les producteurs touchés par l'influenza aviaire et la sécheresse

AGRICULTURE BIO

- 94 M€ d'aides directes aux éleveurs impactés par la crise du secteur BIO

RETRAITE

- Nouveau calcul de la retraite de base des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années de leur carrière
- Action toujours en cours pour un rapprochement du régime agricole au système général et notamment l'accès aux minima à 85 % du Smic pour toutes les carrières complètes (y compris des conjoints)

LE COMBAT CONTINUE !

FDSEA de la Manche
La force d'un réseau pour les agriculteurs

Maison de l'Agriculture, Avenue de Paris - 50009 Saint-Lô Cedex
Tél. : 02.33.06.48.32 - Email : fdsea50@fdsea50.fr
Site : www.fdsea50.fr

Retrouvez toutes nos actualités sur notre page Facebook FDSEA de la Manche